

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la Forge  
« Transfert courrier »  
31650 Saint Orens  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
<http://www.lamafiajudiciaire.org>  
Tél : 06-14-29-21-74  
Tél : 06-50-51-75-39

Le 1 novembre 2014

**PS** : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ».

Maître GOURBAL Philippe.  
Avocat à la cour.  
56-58 rue Alsace Lorraine  
31000 Toulouse.

**Lettre recommandée avec A.R** : N° 1A 102 714 7067 9

**FAX** : 05-62-26-28-90

**Votre mail** : [philippe.gourbal@actu-avocats.com](mailto:philippe.gourbal@actu-avocats.com)

**Audience du 25 novembre 2014 à 9 heures 30**

**OBJET** : Communication des pièces de procédure à l'assignation introductive d'instance pour son audience du 9 septembre 2014 et reportée.

- **Références BAJ** : En sa décision du 21 août 2014 N° B.A.J 2014/016776 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

*Représentation par avocat au titre de l'aide juridictionnelle, en attente de nomination par Monsieur le bâtonnier.*

**Dossier** : LABORIE / REVENU – HACOUT : *Demande d'expulsion pour voie de fait établie de ces derniers occupant sans droit nître la propriété de Monsieur et Madame LABORIE située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.*

Maître,

Afin que la contradiction des pièces soit respectée, veuillez trouver ci-joint le bordereau de toutes les pièces justifiant les demandes de l'assignation introductive.

Toutes les pièces que vous pouvez consulter ou télécharger aux liens de chacune des pièces suivantes portées à la connaissance du président.

## **Pièces Produites :**

A / [Plainte au conseil supérieur de la Magistrature du 21 octobre 2014.](#) « *Trafic d'influence* »



B / [Plainte du 4 septembre 2014 gendarmerie de Saint Orens.](#) « *Trafic d'influence* »

C / [Plainte du 14 août 2014 adressé à la gendarmerie de Saint ORENS](#)


D / [Audition de la Gendarmerie du 20 août 2014.](#)


## **Soit les pièces attenantes :**


### **Ma carte d'identité**

I /  **Comment la préfecture de la HG et les forces de l'ordre ; soit en l'espèce la gendarmerie de saint Orens se sont fait piéger par Monsieur TEULE Laurent l'instigateur principal** de la procédure d'expulsion sans droit ni titre de propriété. "  **Mémoire C.A.A de Bordeaux** "

II /  **L'inexistence juridique d'un jugement d'adjudication.** « *Pour information* » "  **Mémoire C.A.A de Bordeaux** "


III /  **Courrier du 9 mars 2007 de la SCP d'huissiers RAIMOND LINAS.** " **Justifiant de la non signification du jugement d'adjudication** ".


IV /  **Acte d'huissier de justice du 9 février 2007 soit appel pour fraude du dit jugement d'adjudication du 21 décembre 2006,** " justifiant la non possibilité de signification de la grosse, l'appel rendant impossible la délivrance de la grosse du dit jugement au vu de l'article 695 de l'ACPC " « *le sursoir de la procédure était d'ordre public repris en confirmation par le constat d'huissier du 11 août 2011* ».


V /  **Courrier du 20 juin 2007 justifiant que c'est personnellement Monsieur TEULE Laurent qui suivait ce dossier** « **soit l'instigateur** » qui était en contact direct avec la SCP d'huissiers GARRIGUES et BALLUTEAUD pour lui donner des ordres en tant que mandataire.

VI /  **Titre de propriété de Monsieur et Madame LABORIE.**


VII /  **Décision de la préfecture du 24 septembre 2012 ordonnant l'expulsion de Monsieur TEULE Laurent.**

VIII /  **Sommation interpellative du 13 mars 2013 faite à la préfecture de la HG.** « *sans réponse* » demandant le titre de propriété que détenait Monsieur TEULE et la préfecture faisant suite au recours formulé par Monsieur TEULE à titre dilatoire. « *resté sans réponse* »

IX /  Dénonces de l'inscription de faux en principal contre la décision de la préfecture du 1<sup>er</sup> octobre 2012 et de l'ordonnance du 15 mars 2013 rendue par le tribunal administratif de Toulouse. « voir ci-dessous avec les autres dénonces »

X /  Dénonces de l'inscription de faux en principal contre l'acte notarié du 13 juin 2013. « voir ci-dessous avec les autres dénonces »

XI /  Plainte en date du 17 octobre 2013 adressée à Monsieur VALLS ministre de l'intérieur. « Restée sans réponse »

XII /  Plainte à Monsieur le Procureur Général près la cour d'appel de Toulouse en date du 19 octobre 2013. « restée sans réponse »

XIII /  Saisine de Monsieur VALLS Manuel Ministre de l'intérieur en date du 16 novembre 2013 pour ordonner l'expulsion de Monsieur REVENU et Madame HACOUT du dit immeuble. « restée sans réponse »

XIV /  Constat d'huissier du 11 août 2011.

XV / Les courriers adressés à Monsieur REVENU Guillaume et Madame HACOUT Mathilde les informant de leur situation juridique.

·  Courrier du 16 octobre 2013



·  Courrier du 14 mars 2014

·  Courrier du 23 mai 2014.

·  Courrier du 18 juin 2014.

·  Courrier du 30 juillet 2014.

XVI /  Réponse du ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 27/12/2012 page 3088.

XVII /  Arrêt du 7 juin 2007 « Légifrance » repris dans le  code de procédure civile en son article 809 indiquant *sans signification préalable d'un jugement d'adjudication et d'un titre d'expulsion constituait une voie de fait, car-actéristique d'un trouble manifestement illicite*

XVIII /  Violation de domicile : définition et conditions.

XVIII /  Harcèlement ordonné par la SCP D'avocats BOURRASSET et autres.